

AUTRICHE.—EMEUTE SANGLANTE A VIENNE. Les troubles qui viennent d'avoir lieu dans la capitale de l'Autriche sont en petit la répétition de ceux qui ont ensanglanté Paris pendant les fatales journées de juin.

Le 21 août, jour où la mesure devait recevoir son exécution, une masse énorme d'ouvriers se réunirent dans l'attitude la plus menaçante. La commission communale convoqua la garde nationale et fit avancer des canons.

Mais, le 23, les rassemblements se renouvelèrent plus inquiétants encore, et une collision eut lieu. Bientôt une véritable bataille s'engagea entre les ouvriers d'une part et de l'autre la garde nationale jointe à la garde municipale.

On parlait de l'arrivée prochaine à Vienne des généraux Radetzky, Windisch-Graetz et Jellachich. Ce serait à ce triumvirat militaire que l'empereur confierait le soin de purger sa capitale du républicanisme, et d'assurer les bases de la monarchie constitutionnelle.

Le combat a duré jusqu'à la nuit. La tranquillité a été rétablie le 24. Le nombre des ouvriers blessés est de 100, morts, 6. L'empereur a accordé une amnistie à toutes les personnes impliquées depuis le mois de mars dans les mouvements révolutionnaires du Tyrol Oriental.

Les domaines du prince de Metternich ont été saisis par l'état.

IRLANDE.—Une société pour procurer les sessions alternatives du parlement impérial à Dublin, a été formée en Irlande sous les auspices de personnages distingués et influents.

Lord et Lady Russell sont arrivés à Dublin. VENISE.—Le hlocus a été levé. Les Jésuites ont été expulsés par un décret.

L'insurrection en Sardaigne est entièrement apaisée. FRANCE. Caussidière est à Ostende. L'assemblée nationale est occupée de la question des heures de travail.

Russie.—On s'attend de jour en jour à une insurrection de la part des nobles. On lit dans le Drapeau national: «Ainsi que nous l'avons annoncé, la protestation des journalistes a été présentée au général Cavagnac par un grand nombre de signataires.»

«Votre demande, a-t-il dit, vous honore; c'est votre devoir de protester, comme c'est le mien de vous suspendre. Je n'en ferai pas moins suspendre le Constitutionnel, s'il continue ses attaques contre la république au profit de la monarchie.»

Le célèbre chimiste Berzélius vient de mourir en Suède, à l'âge de 69 ans. Son nom se rattache aux plus grandes découvertes de la science moderne, et sa mort va causer un grand vide dans les rangs, aujourd'hui rares, de ceux qui appliquent la philosophie aux recherches expérimentales.

Après une longue et vive discussion, la seconde chambre des états-généraux de Hollande a adopté à une forte majorité le projet de loi qui en consacrant le principe de la représentation nationale émanant des élections directes, ouvre aux affaires du pays une nouvelle voie constitutionnelle.

Les nouvelles d'Alexandrie sont remplies de détails sur la marche du choléra en Egypte. On y signale la bénignité relative du fléau, comparé à ce qu'il fut en 1831. Beaucoup de guérisons parmi les Européens atteints, une mortalité considérable parmi les noirs et la basse classe indigène.

Le gouvernement anglais vient d'ordonner des précautions contre l'invasion du choléra à des navires de la marine royale, en fait disposer deux vaisseaux de ligne le Benbow et le Devonshire, pour recevoir les marins qui seraient atteints du fléau.

Il va se construire un autre pont suspendu sur le Niagara dans un endroit qui a 600 pieds de largeur. L'ingénieur demande 40,000 piastres et il prendra lui-même pour 10,000 piastres d'actions.

On écrit du Puy (Haute-Loire): «Plusieurs candidats se présentent pour remplacer à l'Assemblée nationale le commandant de Charbonnel, victime des sanglantes journées de juin: il appartient tous au parti modéré et conservateur. Ce sont: MM. le général Rulhières, Fay de Latour-Maubourg, Charles Calmar de Lafayette, fils de l'ancien député de ce nom, et M. l'abbé Armand de Charbonnel. Ce dernier

devant compléter, dans le sanctuaire de la législation, le nombre de douze membres ecclésiastiques, paraît devoir être soutenu par le clergé et avoir des chances de succès.»

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

Table with columns for ship names (Britannia, Niagara, Hibernia, Europa, America) and destinations (Boston, New-York, Boston, New-York, Boston, New-York, Boston, New-York, Boston, New-York).

ANNONCES NOUVELLES.

Beaume de Wistar. Livres Français—John McCoy. Etude d'Avocat—A. G. Lajoie. Vins à vendre—Maitland, Tyler & Cie. Bazar à Laprairie—Mardi, 3 octobre. Aqueduc de Montréal—Soumission. Eaux Minérales de Plantagenet.—Nouveaux certificats.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 22 SEPTEMBRE, 1848.

LA PROCHAINE SESSION.

(Suite.)

LA JUDICATURE.

Les opinions sont bien partagées sur les changements à faire à notre système de Judicature. Les uns disent qu'il faudrait en faire tant qu'il vaudrait mieux le renverser complètement et y substituer un nouvel ordre de choses.

Pour ce qui concerne la composition de la Cour d'Appel, nous sommes bien un peu de l'avis de notre confrère de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Il serait très désirable que cette cour en effet fut un tribunal distinct et séparé, composé d'hommes de loi et ayant une juridiction suprême et de dernière instance mais le pays peut-il à présent soutenir un pareil établissement?

Pour apprécier justement l'acte de l'administration dans cette nomination du juge Sullivan, il convient de relater brièvement ce qui était répété par tout le monde lors de la formation du ministère libéral, et ce qui était aussi indubitablement la vérité. MM. Lafontaine et Baldwin appelés à former une administration, durent s'adresser à M. Sullivan, leur ancien collègue et l'un des plus magnifiques talents du pays et de toute l'Amérique, comme l'a dit un journal de Washington.

Pour l'établissement de Juridictions sédentaires dans les parties éloignées des chefs-lieux des Districts de Québec et de Montréal, nous ne croyons pas que le temps soit encore arrivé, si ce n'est dans les Territoires de l'Ontario et du Saguenay, qui doivent de suite, selon nous, former des Districts distincts et séparés comme celui

de Gaspé. Parce que d'abord ces territoires sont trop éloignés des chefs-lieux et ensuite parce qu'ils sont très étendus, que la population et les affaires de toutes espèces s'y multiplient très rapidement. Dans ces deux districts à faire, la justice civile et criminelle devraient être également administrées, comme dans ceux des Trois-Rivières et de Sherbrooke.

Nous ne pensons pas que les cours des commissaires doivent être abolies parce que nous sommes informés et par de respectables habitants des campagnes et par des hommes de loi d'expérience, que dans la plupart des localités du pays, l'opération de ces cours est très économique et convient au peuple. Il est vrai que dans quelques endroits des abus se sont glissés. Ces cours sont tombés au pouvoir d'hommes intrigants et pervers, et ont quelquefois servi à satisfaire l'intérêt ou les haines personnelles, la malhonnêteté et la fraude.

Le CANADIEN DE QUEBEC.—C'est un bien mauvais génie, qui préside à la destinée du Canadien; car à peine ce journal a-t-il pu marcher pendant quelques mois dans le droit chemin, après avoir abandonné sa carrière d'unique d'autrefois, qu'il retourne à ses anciennes habitudes et reprend son ancien métier. Le Canadien qui pendant quelque temps voulait faire croire qu'il était l'ami sincère du ministère actuel, a laissé tomber son masque et s'est jeté à corps perdu parmi ses adversaires les plus acharnés.

«Il est évident que l'article du Canadien, au sujet de la nomination de M. Sullivan à la place de juge du Haut-Canada, n'a pu être écrit que sous l'inspiration du sentiment qui a produit son premier article. Il lui fallait, d'ailleurs, donner le signal de son passage du servage ministériel à l'indépendance indéfinie. Ce journal a cela de beau qu'il ne veut jamais tenir compte des difficultés et des circonstances toutes particulières dans lesquelles peut se trouver une administration quelconque, d'ailleurs, sa volonté et ses dispositions. Il en est souvent des gouvernements comme des particuliers qui font ce qu'ils veulent et non ce qu'ils peuvent. Quand ils sont bons et ont de bonnes dispositions, ils font le bien autant qu'ils peuvent, ne font pas sciemment le mal, et empêchent le mal de toutes leurs forces. Ces circonstances et ces embarras ont été tels en Angleterre, qu'ils ont empêché lord John Russell de pouvoir former une administration en 1846.

Pour apprécier justement l'acte de l'administration dans cette nomination du juge Sullivan, il convient de relater brièvement ce qui était répété par tout le monde lors de la formation du ministère libéral, et ce qui était aussi indubitablement la vérité. MM. Lafontaine et Baldwin appelés à former une administration, durent s'adresser à M. Sullivan, leur ancien collègue et l'un des plus magnifiques talents du pays et de toute l'Amérique, comme l'a dit un journal de Washington. M. Sullivan refusa, en donnant cette raison très équitable que, lorsqu'il était entré dans l'administration, il avait abandonné une nombreuse clientèle, et que lorsqu'il en était sorti, après plusieurs années, il ne l'avait plus retrouvée, ayant ainsi perdu tout moyen d'existence pour lui et sa famille; que, cependant, à force de travail et d'industrie, il avait reconquis cette clientèle, et ne pouvait s'exposer à la perdre de nouveau. Il fallut penser à d'autres arrangements, et le nom de M. Merritt fut celui qui se présenta naturellement. Mais il y avait parmi les éléments en travail du nouveau cabinet des hommes qui voulaient à tout prix procurer au pays les services d'un homme comme M. Sullivan, et les lui conserver le plus longtemps possible. M. Sullivan ne pouvait ignorer que, se trouvant en dehors de l'administration, celle-ci lui aurait donné tout naturellement et sans favoritisme la première place de juge qui serait trouvée vacante dans le Haut-

Canada, soit par la résignation soupçonnée d'un certain juge; soit par la mort de quelqu'autre et il ne voulait pas, en entrant dans l'administration, se fermer la porte à un honneur qui lui appartenait de droit.

«Que fallait-il donc faire? Devait-on le laisser en dehors des arrangements ministériels pour lui donner plus tard cette charge judiciaire à laquelle il avait incontestablement droit, ou, en attendant l'époque plus ou moins reculée, mentionnée plus haut, utiliser ses services et ses incomparables talents à l'avantage du pays? Voilà la question que doit se poser tout homme qui réfléchit et qui n'est pas mu par un esprit contentieux et pessimiste. Qui doute que l'on n'eût désiré pouvoir conserver plus longtemps dans l'administration un homme aussi précieux que M. Sullivan, et qu'il a dû en coûter à celle-ci d'obéir à une nécessité qui lui faisait perdre un de ses plus beaux ornements et un de ses membres les plus utiles? Quand on a le sentiment des affaires on croit facilement qu'un gouvernement ne consent jamais volontairement à s'affaiblir lui-même.

Aujourd'hui qu'arrive-t-il par les nouveaux arrangements? C'est qu'on a dans le cabinet précisément l'homme qui s'y serait trouvé six mois plus tôt, si M. Sullivan se fût obstinément tenu à l'écart; et le Montréal Gazette trouve, lui, qu'on ne pouvait arranger plus habilement les choses. Nous allons plus loin et nous disons que si M. Sullivan n'avait pas fait partie d'abord de l'administration, l'arrangement qui devait suivre n'eût pas tant plu au Bas-Canada que le présent arrangement, à cause des diverses positions respectives que devaient y occuper les présents chefs des départements. N'y a-t-il pas, en effet, tel homme qu'on aurait objection de voir à la tête de tel département et que l'on verrait avec plaisir ou sans inconvénient à la tête de tel autre département.

Le Canadien trouverait difficilement moyen de nous expliquer comment, dans cette nomination, le cabinet a péché contre les principes fondamentaux du gouvernement responsable. A-t-il nommé aux emplois publics lorsque, n'ayant pas pour lui la confiance et l'appui du pays, il ne devait plus retenir les rênes du pouvoir? Et a-t-il par là usé d'un patronage qui ne lui appartenait pas légitimement? A-t-il profité de son pouvoir pour nommer généralement aux emplois et plus particulièrement aux hautes fonctions judiciaires des hommes qui en étaient indignes? Oh! non; de l'aveu même du Canadien, dans les deux cas les hommes qui ont été fait juges, y avaient droit par leurs talents et leur science légale. D'ailleurs, toute la presse du Haut-Canada libérale ou tory indistinctement, a demandé la nomination de M. Sullivan. Que veut donc de plus le Canadien? Que pour ne pas prendre des juges dans le cabinet, on fasse juges des nullités et des médiocrités! Tout ce que veut le pays, c'est d'être gouverné avec justice et paternité, et il est essentiellement intéressé à ce qu'on fasse administrer la justice et la loi par des hommes recommandables sous le double rapport du talent et de la science.

Ce n'est pas précisément parce que le précédent ministère a placé ses membres sur le banc qu'on l'a blâmé et que l'a blâmé l'opposition parlementaire, mais parce que suivant l'esprit de la constitution anglaise, n'ayant pas évidemment la confiance et l'appui de la majorité du pays, il ne devait pas faire usage d'un patronage qui ne lui appartenait pas, et parce qu'il prenait parmi ses membres des nullités pour en faire des juges. Personne n'a objecté, ni dans la chambre ni dans la presse, à la nomination de M. Draper à laquelle lui donnaient droit ses incontestables talents. Son crime, c'est d'avoir brisé son parti sans retour en l'abandonnant, et les deux chefs du présent ministère seraient également coupables s'ils abandonnaient les rênes du pouvoir ou même leur parti dans l'opposition, si leur éloignement devait avoir le même résultat. Ce serait là de la trahison, ce serait là faire douter des bienfaits du gouvernement responsable.»

Le nouveau réservoir au coteau Barron.—La corporation fait creuser maintenant sur le coteau Barron, le nouveau réservoir qui doit fournir l'eau à la ville. Le terrain, situé à gauche de la rue St. Denis a été acheté d'A. M. Delisle, écr. Le nouveau réservoir sera 20 pieds plus haut que celui de la rue Notre-Dame. Il y aura deux divisions; chacune de ces divisions aura à la surface 150 pieds par 120, avec une profondeur de 20 pieds, dont 10 seront creusées sous le niveau actuel et 10 par la construction du réservoir au dessus. Ces divisions contiendront chacune 208,000 pieds cubes d'eau ou 1,560,000 gallons, en tout 3,120,000 gallons. L'eau sera poussée là par un engin placé dans la rue Notre Dame. La situation élevée du nouveau réservoir permettra au comité de l'eau de fournir cet utile fluide au plus haut étage de presque toutes les maisons de la ville, et à dix pieds au-dessus du niveau du coteau Barron. Les tuyaux nécessaires à ces ouvrages importants ont déjà été achetés en Ecosse et sont en route. Le comité espère finir durant l'hiver de placer ces tuyaux dans toutes les parties de la ville; de sorte que dans le cours de l'été prochain, le nouveau réservoir fournira l'eau jusqu'aux extrémités les plus éloignées de la ville. Nous apprenons avec non moins de plaisir que la corporation va joindre à cet établissement des eaux, une maison de Bains, sur un plan économique, pour les classes pauvres. C'est là une œuvre vraiment philanthropique que tout le monde approuvera. Dans toutes les grandes villes en Europe et même aux Etats-Unis, on voit de semblables établissements, qui sont un véritable bienfait pour les pauvres.

Procès du Conseil de ville.—Nous voyons par les derniers procès du Conseil de ville que le comité des chemins recommande d'ouvrir une rue à travers le jardin du collège de Montréal dont les Messieurs du séminaire sont propriétaires. Aussi de compléter les améliorations sur la Place d'Armes, pour lesquelles la Banque de Montréal a avancé l'an dernier £170, cet argent il paraît avoir été dépensé ailleurs, le comité se repentant de cette faute est maintenant disposé à la réparer. Vu l'approche du choléra une résolution est passée tendant à faire assécher les marais dans les limites de la Cité. Une proposition est faite par le conseiller Wilson pour réduire la cotisation de la Banque de Montréal de £750 à £500. Le conseiller Bell s'y op-

posé disant que la banque avait coûté £32,000 et que £750 n'était que la recette de 13,000.

Le conseiller McFarland dit que la banque du peuple étant taxée à £350 et la banque de la cité à £400, il n'est certainement pas injuste de taxer la banque de Montréal à £750.

Le motion fut perdue à une division de 12 contre 3, qui sont les échevins Larocque, Gagy et le conseiller Wilson.

Indemnité pour les pertes de 1837-8.—L'association d'indemnité pour les pertes éprouvées dans le Bas-Canada par suite des événements de 1837-8 vient d'adopter un projet de requête qui doit être présentée à la Législature à sa prochaine session. On peut se procurer copie de ce projet au bureau de la Minerve ou chez M. Latte, secrétaire du comité central de l'association d'indemnité.

«Il est bien essentiel, est-il dit dans un paragraphe publié hier dans la Minerve par ordre du comité central, que dans toutes les paroisses les comités de l'association d'indemnité se mettent de suite à l'œuvre, pour recueillir les signatures des intéressés. C'est une affaire, dont la solution doit produire un grand bien, qui doit ramener l'union entre tous les citoyens des différentes origines. Il y a donc là tout à la fois, une question nationale, une question d'humanité. MM. les curés des paroisses, les notaires, les instituteurs, toutes les personnes influentes, sont invités à aider de tout leur pouvoir, les ayant droit à l'indemnité, pour dresser les requêtes et les faire signer en temps utile.

Nous partageons entièrement l'opinion de nos confrères les journaux libéraux au sujet de cette question de l'indemnité. Le droit, la justice, l'équité en ont été reconnus. Mais ce qu'il sera difficile de trouver, c'est l'argent nécessaire pour payer cette indemnité.

Exhibition agricole.—L'exhibition annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Montréal a eu lieu mardi dernier sur le marché Viger. L'assemblée était assez nombreuse vu le temps menaçant et la pluie qui a fini par tomber. Le local avait été arrangé et décoré avec beaucoup de goût sous la direction du digne Président de la Société M. Hays écr., dont les efforts pour avancer les intérêts de l'agriculture en Canada sont au-dessus de tout éloge. La bande de musique de la St. Jean Baptiste était présente et donnait un air de fête à la réunion, faisant entendre de temps en temps nos joyeux airs canadiens.

Dans le cours de l'après-midi Son Excellence le gouverneur-général fit une visite à l'exhibition. Lord Elgin qui s'y connaît voulut tout voir et examiner, les animaux, les légumes, etc. Il se montra très satisfait de sa visite.

L'exhibition des animaux fut tout à fait satisfaisante et indiquant de l'amélioration dans les races. Il y avait vraiment de magnifiques chevaux; on en remarquait plusieurs de race canadienne d'une grande force et de belle taille. Il y avait un grand nombre de bêtes à corne en très bel ordre. Parmi elles le superbe taureau blanc de M. Hayes tenait le premier rang. Les cochons et les moutons étaient en très petit nombre, quelques-uns de bonne race de Durham et d'Ayrshire. Les légumes, les étouffes et toiles du pays comme les instruments aratoires étaient rares, ce qui indique de l'indifférence sur ces parties importantes de la culture et de l'industrie nationale. Il y avait pourtant quelques citrouilles monstrueuses pesant de 120 à 200 lbs. et une pesant même 218 lbs. des carottes et navets de M. Hayes du poids de 5 lbs. des betteraves de jardin d'un M. Landon pesant 10 lbs.

M. Hayes avait encore envoyé à l'Exhibition une grande variété de volailles, parmi lesquelles se trouvaient de belles poules chinoises d'une grosseur énorme, des dinde sauvages et des oies napolitaines.

Nos compatriotes M. Guibault a aussi exhibé 14 variétés de volailles magnifiques et très rares, qui font honneur à son esprit d'entreprise. M. Guibault a fait venir ces volailles à grand prix de l'étranger.

Il y avait encore sur le terrain une charrie perfectionnée pour arracher les patates, inventée par un M. Ogilvie. Dans la soirée, un grand banquet fut donné à l'Hôtel de Mack, par les membres de la Société d'Agriculture du comté. M. Hayes président.

MINÈ DE CUIVRE.—Un M. L. Poudrier, arpenteur, a apporté à Montréal, nous disent les Mélanges Religieux, quelques morceaux de minerai de cuivre découvert dans le township d'Halifax, comté de Mégantic. Selon ce monsieur, il se trouve une montagne entière de ce minerai dans ce township.

Repertoire National.—La 1re livraison du second volume de cet ouvrage nous est parvenue. Elle contient de jolis vers et deux morceaux en prose qui font honneur à la littérature du pays.

Coup de Vent.—Mercredi après midi, un ouragan terrible a passé par ici; quelques maisons en bois dans les faubourgs ont souffert du dommage; deux ont été renversées. Les champs ont du souffrir; l'Iron Duke qui voyage à Laprairie a été jeté sur les rails et un vaisseau à bois a péri au pied du courant. L'ouragan nous dit-on a causé de grands dégâts sur la rivière Chambly.

A Gérin-Lajoie, Ecr., a été admis avant hier à la pratique du barreau. Il a subi son examen devant Son Honneur le juge Day et a été interrogé par MM. C. S. Chénier et G. E. Cartier. M. Gérin-Lajoie pratiquera à Montréal; il a établi son étude à la porte voisine de la Minerve.—Voir l'annonce.

M. A. Désilets Ecr., a été admis la semaine dernière à pratiquer comme avocat. M. Désilets se propose de pratiquer aux Trois Rivières.

Gretna Green.—Hélas! Hélas! Tous gens qui sont jeunes ne se marieront plus à Gretna Green en Ecosse comme c'était l'usage de temps immémorial. La Chambre des Lords vient de passer un bill à sa troisième lecture qui va mettre fin à ces unions s'entend. La nouvelle loi statue qu'il faudra demeurer 15 jours en Ecosse avant de pouvoir être marié.

Un singulier avantage.—L'avis suivant orne les colonnes d'un journal de Dublin. «Si Ed. Headen, pointé en bâtiments qui voyage dans toutes les parties du pays pour exercer sa profession veut bien se mettre en rapport avec son frère John Headen, à Dublin, no. 48, Golden lane, il apprendra quelque chose à son avantage, vu que sa femme est morte.»